



# RESPECTER L'ENGAGEMENT DU CANADA À L'ÉGARD DE LA PROTECTION DE NOS TERRES, DE NOS EAUX INTÉRIEURES ET DE NOS OCÉANS



Photo: Frederic Leblanc

*Les milieux naturels que sont les terres, les eaux intérieures et les océans du Canada ainsi que la faune qu'ils abritent sont source de vie pour notre pays et font partie intégrante de notre identité nationale.*

## Sommaire de la recommandation

Le moment est venu d'accorder la priorité à la santé des écosystèmes du Canada. De nombreux sondages d'opinion l'ont démontré : la population canadienne est en faveur d'une protection à beaucoup plus grande échelle des terres, des eaux intérieures et des océans du pays en tant que pierre angulaire des démarches visant à protéger la nature<sup>1</sup>.

Le Canada s'est engagé à protéger au moins 17 % de son territoire et 10 % de ses océans d'ici 2020<sup>2</sup>. Il s'est également engagé à dépasser largement ces cibles à long terme.

### Investissement requis :

*Pour atteindre ces cibles, un investissement de **1,4 milliard de dollars** du gouvernement fédéral est requis **au cours des trois prochaines années (2018-2021)**, suivi d'un financement récurrent d'environ **470 millions de dollars par année**.*

1 Sondages : par exemple, Alberta : <http://cpaws-southernalberta.org/campaigns/survey-albertans-want-more-wilderness>; Manitoba: <http://www.iisd.org/media/manitobans-back-ambitious-targets-conservation-and-sustainable-development-boreal-forest-poll>; <http://www.wwf.ca/fr/nouvelles/?22741/Soutien-quasi-unanime-pour-la-protection-marine-selon-un-nouveau-sondage>

2 <https://www.cbd.int/sp/default.shtml>

## L'ENGAGEMENT DU CANADA

- En 2010, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Canada s'est engagé à protéger au moins 17 % de ses terres et de ses eaux intérieures, et 10 % de ses océans d'ici 2020 afin d'améliorer la qualité de ses réseaux d'aires protégées.
- En 2015, durant sa campagne électorale et dans les lettres de mandat de ses ministres, le gouvernement fédéral a promis de respecter son engagement dans le cadre de la CDB. Puis, en mars 2016, le premier ministre a affirmé que le Canada *prendr[a] des mesures concrètes pour réaliser et dépasser de manière considérable ces objectifs nationaux au cours des prochaines années*<sup>3</sup>.

## L'URGENCE D'AGIR

La population canadienne est profondément attachée à la nature. Elle constitue l'essence même de notre économie, de notre culture, de notre histoire, de notre santé et de notre bien-être.

Bien que le Canada possède toujours de vastes régions sauvages, il n'est pas à l'abri de la crise d'extinction sans précédent que subissent actuellement les plantes et les animaux sauvages dans le monde<sup>4</sup>. Tous les types d'écosystèmes du pays sont en baisse, et le nombre d'espèces en péril ne cesse d'augmenter chaque année. Ces espaces desquels dépendent les espèces et les personnes se trouvent détériorés ou même détruits en raison du développement industriel et urbain grandissant et des répercussions croissantes du changement climatique.



De vastes réseaux de terres, d'eaux intérieures et d'océans protégés sont nécessaires pour préserver la santé des écosystèmes afin qu'ils demeurent sources de vie pour les espèces, et qu'ils fournissent l'air pur, l'eau, la nourriture et les autres biens et services essentiels à notre survie. Les objectifs politiques actuels de protection de 17 % et de 10 % constituent un pas dans la bonne direction, mais les données probantes actuelles révèlent que nous devons vraisemblablement protéger de 30 % à 70 % de chaque type d'écosystème à long terme<sup>5</sup>.

### Situation actuelle du Canada

Le Canada accuse un retard par rapport à la plupart des autres pays sur le plan de la protection des terres, des eaux intérieures et des océans. Avec seulement 10,6 % de ses terres et eaux intérieures protégées, le Canada se classe loin derrière d'autres grands pays tels que l'Australie (17 %), la Chine (17 %) et le Brésil (29 %), et il occupe le dernier rang des pays du G7 à ce chapitre.

3 <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/03/10/declaration-conjointe-du-canada-et-des-etats-unis-climat-lenergie-et-role-de>

4 Par exemple, Ceballos, G., Ehrlich, P.R. et Dirzo, R. (2017). Biological annihilation via the ongoing sixth mass extinction signaled by vertebrate population losses and declines. PNAS 114(30) [www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1704949114](http://www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1704949114)

5 Par exemple, Noss et coll. (2012). Bolder thinking for conservation, Conservation Biology 26(1): <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1523-1739.2011.01738.x/full> ; E.O. Wilson (2016). Half Earth: Our Planet's Fight for Life. Liveright Publishing; <http://natureneedshalf.org/how-much-is-enough/> ; motion 053 de l'IUCN Congrès mondial de la nature <https://portals.iucn.org/congress/fr/motion/053>

### Harmonisation des recommandations de la CBV avec les priorités politiques



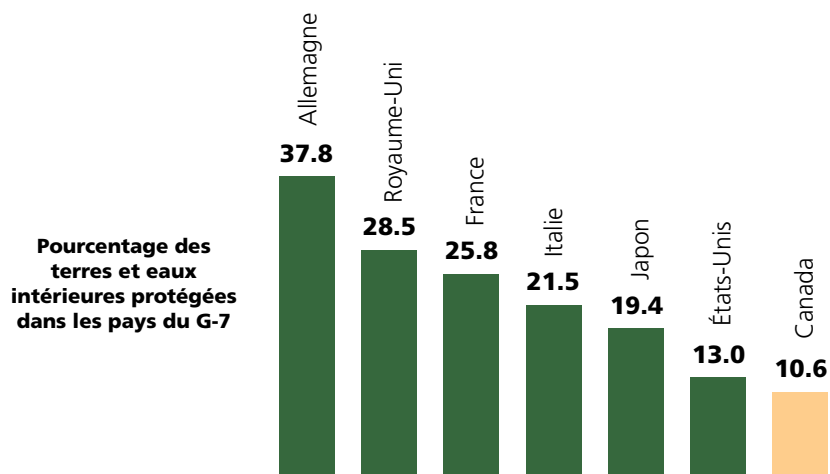
#### Aires protégées

Réduction des émissions de GES	✓
Résilience face au climat	✓
Réconciliation avec les nations autochtones	✓
Satisfaction des attentes du public	✓
Des eaux saines	✓
Emplois pour la classe moyenne	✓
Amélioration de la santé et du bien-être	✓
Protection de la nature et de la faune sauvage	✓
Croissance propre et innovation	
Croissance économique pour les collectivités rurales et éloignées	✓

Photo: Sunetra Ekenayake

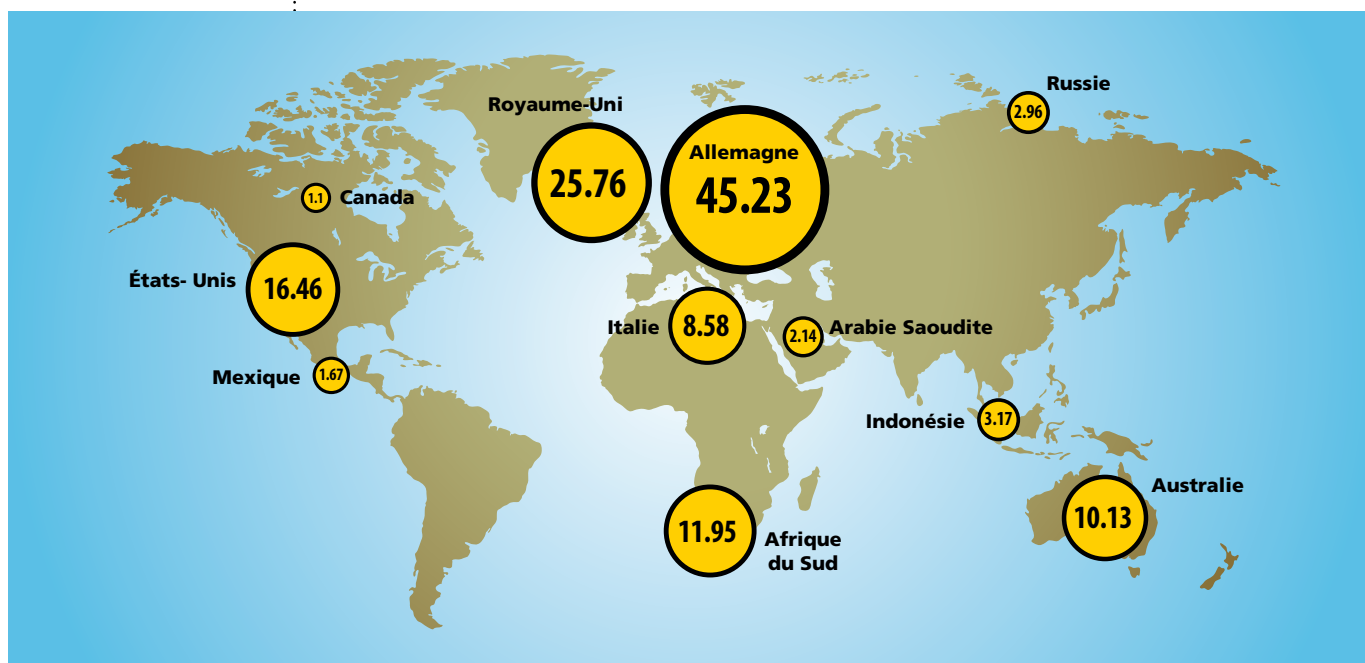


**Figure 1. Comparaison des pourcentages de terres protégées entre le Canada et les autres pays du G7<sup>6</sup>**



Sur le plan de la protection des océans, le Canada est encore plus loin derrière avec seulement 1,1 % de l'ensemble de sa zone maritime qui est protégé (Figure 2).

**Figure 2. Comparaison des pourcentages d'aires marines protégées entre le Canada et les 10 premiers pays du G20<sup>7</sup>.**



<sup>6</sup> Tiré de SNAP (2017). De retardataire à chef de file ? L'intérêt renouvelé du Canada pour la protection de la nature pourrait donner des résultats. <http://snapcanada.org/uploads/SNAP-Rapport-Parcs-2017.pdf>. Source: UNEP et IUCN, Base de données mondiale sur les aires protégées, mise à jour en juin 2017, sauf pour le Canada où la source des données est le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC), mis à jour en décembre 2016 <http://www.ccea.org/fr/CARTS/>

<sup>7</sup> La superficie des aires marines protégées (AMP) est exprimée en pourcentage de l'ensemble de la zone maritime comprise dans les aires marines protégées désignées. Les statistiques pour le Canada proviennent du site [www.ccea.org/fr/CARTS/](http://www.ccea.org/fr/CARTS/), en plus de l'AMP des récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine-Charlotte nouvellement désignée et de l'AMP du banc de Sainte Anne. Les statistiques pour les autres pays proviennent du site [www.MPAtlas.org](http://www.MPAtlas.org)

## Avantages des aires protégées

Grâce à des réseaux d'aires protégées étendus, les Canadiens et les Canadiennes tireront des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels importants. Cette expansion servira également à respecter d'autres priorités importantes du gouvernement, notamment :

- la protection de l'habitat essentiel des espèces en péril;
- l'approvisionnement en eau potable saine et en air pur;
- l'atténuation du changement climatique par le stockage et le captage du carbone<sup>8</sup>;
- la prévention ou la diminution des catastrophes naturelles (p. ex. inondations et glissements de terrain);
- l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU au Canada;
- la création d'emplois et la diversification de l'économie dans les collectivités rurales et éloignées;
- l'amélioration de la santé physique et mentale;
- le rapprochement des gens avec la nature.

Si l'on veut que les réseaux d'aires protégées conservent efficacement la nature et procurent tous ces avantages à la société, il est crucial de fonder la planification et la gestion sur des données scientifiques rigoureuses et le savoir autochtone, y compris des inventaires écologiques, de la recherche et de la surveillance.

***La Coalition du budget vert se réjouit de l'intérêt du gouvernement fédéral à l'égard de solutions axées sur la nature et recommande d'allouer des fonds aux «infrastructures vertes» et à la lutte contre le changement climatique afin d'appuyer les initiatives de conservation de la nature, notamment les aires protégées.***

## Avantages économiques des aires protégées

D'après une étude internationale menée en 2015, les aires protégées à l'échelle mondiale attirent près de 8 milliards de visiteurs chaque année. Ces visiteurs génèrent environ 600 milliards de dollars américains par année en revenus directs dans les pays d'accueil et dépensent plus de 250 milliards de dollars américains en produits de consommation. Ces sommes représentent un taux de rentabilité phénoménal, surtout quand on sait que moins de 10 milliards de dollars américains sont consacrés à la conservation des aires protégées dans le monde<sup>9</sup>.

Au Canada, les parcs fédéraux, provinciaux et territoriaux génèrent des retombées économiques importantes, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées (Figure 3 ci-dessous).

Les aires protégées génèrent également des milliards de dollars en biens et services écosystémiques (BSE) qui procurent chaque année des avantages directs et indirects à la société. La purification de l'eau et de l'air, l'atténuation

<sup>8</sup> Selon une étude, les parcs nationaux canadiens pourraient stocker environ 4,43 milliards de tonnes de carbone, soit environ 23 fois les émissions annuelles de gaz à effet de serre du Canada en 2009. <http://www.parks-parcs.ca/french/CPC%20Climate%20Change%20Report%20FINAL%20fraLR.pdf>

<sup>9</sup> Balmford A, Green JMH, Anderson M, Beresford H, Huang C, Naidoo R et coll. (2015) Walk on the Wild Side: Estimating the Global Magnitude of Visits to Protected Areas. *PLoS Biol* 13(2): e1002074. Doi: 10.1371/journal.pbio.1002074



Photo: Ron Thiessen



Photo: Ian Keefe



des inondations et des sécheresses, la régulation du climat ainsi que le captage et le stockage du carbone font partie des services écosystémiques qui protègent les collectivités contre les événements météorologiques extrêmes et qui, en même temps, créent des possibilités de développement et de croissance économique. À titre d'exemple, la valeur annuelle des BSE fournis par le Parc national des Mille-Îles est évaluée entre 12,5 et 14,7 millions de dollars<sup>10</sup>.

**Figure 3. Retombées économiques des parcs au Canada<sup>11</sup>**



### Saisir l'occasion

Même si le Canada accuse un important retard par rapport à la plupart des pays dans le monde quant au pourcentage de ses paysages terrestres et marins protégés sur le plan de la nature, un leadership politique, des partenariats dans tous les secteurs et un investissement du gouvernement fédéral visant à favoriser la prise de mesures et à mobiliser des ressources supplémentaires permettraient d'atteindre l'objectif de 2020. Par ailleurs, des plans fondés sur des données probantes et le savoir autochtone peuvent être élaborés pour la poursuite des mesures après 2020.

Déterminer des aires protégées autochtones constitue une occasion importante à saisir. D'un océan à l'autre, les peuples autochtones s'efforcent de protéger de vastes portions de leurs territoires traditionnels et des océans pour en préserver les valeurs naturelles et culturelles. Travailler en partenariat avec les peuples autochtones et protéger les aires terrestres et marines grâce à des rapports de nation à nation et entre Inuits et la Couronne, d'une manière qui respecte leurs droits, leurs intérêts et leurs traditions, est de plus en plus reconnu comme une part importante de la réconciliation au Canada. Par ailleurs, grâce au soutien financier du gouvernement fédéral, un projet pilote de programme national de gardiens de territoire autochtone sera déployé et permettra de tester des approches autochtones de protection et de conservation. Notre proposition vient compléter ce programme en soutenant davantage les mesures des gouvernements autochtones visant à établir des aires protégées.

10 Statistique Canada. 2013. Mesure des biens et services écosystémiques au Canada, produit no 16-201-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. <http://www.statcan.gc.ca/pub/16-201-x/16-201-x2013000-fra.pdf>

11 Figure tirée de SNAP (2017). De retardataire à chef de file? L'intérêt renouvelé du Canada pour la protection de la nature pourrait donner des résultats. <http://snapcanada.org/uploads/SNAP-Rapport-Parcs-2017.pdf> (2017). Source : The Outspan Group Inc. 2011. L'impact des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada sur l'économie en 2009. Rapport technique préparé pour le Conseil canadien des parcs. Accessible à l'adresse [www.parks-parcs.ca/french/cpc/economic.php](http://www.parks-parcs.ca/french/cpc/economic.php).

## Protection des terres et des eaux intérieures

Tous les ordres de gouvernement doivent mettre l'épaule à la roue afin de protéger une plus grande superficie de terres et d'eaux intérieures, étant donné que 90 % du territoire du Canada appartient à l'État, et que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones s'en partagent la gestion. Dans le sud du Canada, les terres privées dominent, et les fiducies foncières non gouvernementales jouent un rôle important dans la conservation du territoire.

En février 2017, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont lancé l'initiative « En route vers l'objectif 1 » — un nouveau processus de collaboration visant à atteindre l'objectif de 2020 relatif aux aires protégées pour les terres et les eaux intérieures. Dans sa réponse au rapport de mars 2017 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, qui porte sur la manière dont le Canada peut atteindre les objectifs relatifs aux aires protégées, le gouvernement fédéral fait ressortir ceci<sup>12</sup>:

*Le but de l'initiative En route vers l'objectif 1 est de définir des orientations qui permettront au Canada d'atteindre sa cible terrestre de biodiversité d'ici 2020. Ces orientations seront fondées sur des connaissances scientifiques et traditionnelles en vue de l'établissement d'un réseau coordonné d'aires protégées terrestres, d'aires de conservation autochtones ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces par zone dans tout le Canada. Les orientations guideront également les diverses compétences concernées quant à la façon de développer ces réseaux afin qu'ils soient gérés efficacement et équitablement, qu'ils soient liés entre eux et intégrés dans l'ensemble du paysage, qu'ils englobent des zones d'importance au chapitre de la biodiversité et des services écosystémiques et qu'ils forment un ensemble représentatif sur le plan écologique.*

L'élan en faveur de la réalisation de cet objectif s'intensifie. Il est désormais indispensable que le gouvernement fédéral alloue du financement pour soutenir la mise en œuvre de mesures qui peuvent être concrétisées rapidement par tous les gouvernements, et pour appuyer la planification axée sur les données probantes et le savoir autochtone afin d'établir des réseaux d'aires protégées efficaces à long terme.

### Mise en œuvre de l'initiative En route vers l'objectif 1

Nous recommandons un nouveau modèle de financement partagé, qui reprend la stratégie utilisée pour favoriser les mesures dans d'autres domaines de compétences partagées, notamment l'infrastructure et le changement climatique. Ce modèle comprendrait le financement intégral des domaines de compétence fédérale et un modèle de partage des coûts, qui mobiliserait un financement supplémentaire et qui appuierait les mesures des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que des partenaires non gouvernementaux.

Un investissement fédéral d'environ 1 milliard de dollars sur trois ans est requis pour atteindre l'objectif de protection d'au moins 17 % des terres et des eaux intérieures ainsi que pour créer et faire progresser un plan à long terme. Cette stratégie mobiliserait un investissement important des gouvernements provinciaux et territoriaux et solliciterait les organisations philanthropiques ayant les mêmes objectifs stratégiques afin de soutenir la mise en œuvre de l'initiative En route vers l'objectif 1.



Photo: Julie Marsh

12 <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/ENVI/rapport-5>



Après 2020, nous recommandons un investissement annuel de 280 millions de dollars afin de mettre en œuvre un plan à long terme visant à conserver de manière efficace la nature et les services qu'elle offre aux citoyens.

### INVESTISSEMENTS RECOMMANDÉS :



#### 1. Établissement et gestion d'aires protégées :

##### Aires protégées fédérales (parcs nationaux et réserves de faune) :

- 94 millions par année de façon continue pour l'établissement et la gestion de cinq nouveaux parcs nationaux et de trois nouvelles réserves nationales de faune (RNF) d'ici 2020 afin d'améliorer la gestion des aires existantes, en plus d'un investissement unique de 50 millions de dollars pour régler les droits de tiers<sup>13</sup>;
- 3 millions par année pendant trois ans pour revoir et actualiser les politiques et les lois fédérales (par exemple, nouveaux plans du réseau, lois modernisées pour les RNF, afin d'appuyer les aires protégées autochtones et combler d'autres besoins définis dans le cadre du processus « En route vers l'objectif 1 »).

##### Fonds à coûts partagés pour soutenir les aires protégées provinciales, territoriales, autochtones et d'instances privées :

La gestion des terres relève largement de la compétence des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones au Canada. Par conséquent, un nouveau modèle de fonds à coûts partagés pour la planification, l'établissement et la gestion des aires protégées est nécessaire afin de favoriser des mesures dans toutes les régions du pays. Voici le modèle recommandé :

- 120 millions de dollars par année de façon continue pour appuyer la planification, l'établissement et la gestion des aires protégées par les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones;
- 20 millions de dollars par année pendant cinq ans pour soutenir la conservation et la planification de l'utilisation des terres et déterminer les secteurs qui devraient être protégés afin de préserver la biodiversité et les services écosystémiques à long terme;
- 50 millions de dollars par année de façon continue pour les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations pour la protection des terres privées<sup>14</sup>;
- un investissement unique de 100 millions de dollars afin d'appuyer le règlement des droits de tiers pour permettre l'établissement d'aires protégées.

Nous proposons que le gouvernement fédéral fournisse jusqu'à :

- 100 % du financement pour soutenir les gouvernements autochtones;
- 50 % du financement pour les gouvernements provinciaux et territoriaux;

<sup>13</sup> Cet investissement appuierait la création de parcs nationaux dans Okanagan-Sud et Similkameen, la vallée de la Flathead et la région nord ouest de la Colombie Britannique ainsi que dans les Basses Terres du Manitoba, et d'un autre parc. Il appuierait les nouvelles RNF dans les Territoires du Nord Ouest (Edehzhie) et les prairies de la Saskatchewan, et offrirait des fonds pour acquérir des terres et d'autres droits de tiers pour le parc national de la Péninsule-Bruce, les prairies et d'autres aires protégées fédérales.

<sup>14</sup> Cet investissement de 50 M\$ chaque année comprend le renouvellement du Programme de conservation des zones naturelles (PCZN). L'appui de la CBV à l'égard de quatre programmes complémentaires (dont le financement de certains doit prendre fin en 2018 ou en 2019) — PIH, FAEP, FNCMH et PNAGS — est principalement abordé dans la section intitulée Recommandations transversales complémentaires du présent document.



Photo: Tim Foster



- 50 % du financement pour les aires protégées par des instances privées.

## 2. Leadership et collaboration du gouvernement fédéral :

3 millions de dollars par année de façon continue pour soutenir la collaboration entre le gouvernement et les partenaires non gouvernementaux.



## 3. Stratégie de connectivité :

3 millions de dollars par année pendant trois ans pour élaborer une stratégie nationale visant à maintenir ou à rétablir des milieux terrestres et aquatiques écologiquement liés, tel qu'il est exigé conformément aux objectifs internationaux. Cette stratégie est particulièrement importante pour permettre le mouvement des espèces en réponse au changement climatique.



## 4. Participation des citoyens :

10 millions de dollars par année de façon continue pour un financement à effet de levier afin de faire participer les citoyens aux mesures du Canada visant à protéger une plus grande superficie de terres et d'eaux intérieures. Avec ce programme à coûts partagés, les ONG et d'autres organisations pourraient mobiliser d'autres ressources financières d'organisations philanthropiques ou d'autres sources afin de participer à la protection des terres<sup>15</sup>.

## PROTECTION DES OCÉANS

En 2016, le Congrès mondial de la nature de l'UICN a adopté une motion visant à favoriser la protection d'au moins 30 % des milieux marins du monde entier d'ici 2030<sup>16</sup>. On reconnaît ainsi le consensus de plus en plus marqué au sein de la communauté scientifique selon lequel cette protection est nécessaire pour préserver la santé des océans.

Malheureusement, le Canada est loin derrière de nombreux autres pays dans l'établissement d'aires marines protégées. Il doit donc redoubler d'efforts pour mobiliser les intervenants, les gouvernements et les collectivités autochtones afin de négocier des ententes et de désigner juridiquement des aires.

Le Canada s'est engagé à protéger au moins 10 % de son milieu marin d'ici 2020 et à dépasser largement ce niveau de protection d'ici 2030. Avec cet engagement, le Canada contribuera à l'atteinte des objectifs d'Aichi à l'égard de la protection du milieu marin, établis par les Nations Unies. Cet engagement permettra également au Canada de respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur les océans* et conformément à la Stratégie sur les océans du Canada.

Les aires marines protégées peuvent également aider le Canada à atteindre divers autres objectifs et engagements, notamment ceux définis dans l'objectif de développement durable no 14 des Nations Unies, ceux portant sur la protection et le rétablissement des espèces en voie de disparition et les espèces menacées énoncées dans la *Loi sur les espèces en péril* et les objectifs liés à la réconciliation avec les peuples autochtones.

S'il veut respecter cet engagement, le Canada doit investir dans des mesures élargies visant à protéger le milieu marin.

<sup>15</sup> Veuillez noter que nous recommandons un programme de mobilisation similaire pour la protection des océans.

<sup>16</sup> UICN Congrès mondial de la nature, 2016, motion 053 <https://portals.iucn.org/congress/fr/motion/053>



Photo: Jeffrey Deng





Photo: Spencer Watson

## **Objectif : accélérer les progrès à l'égard des aires marines protégées de grande valeur**

La complexité de la structure des compétences relatives aux océans du Canada signifie que de nombreuses organisations différentes doivent participer aux consultations et à la prise de décisions associées aux aires marines protégées. Chaque organisation doit posséder les capacités appropriées pour participer au processus de planification, d'évaluation et de désignation afin de garantir l'établissement rapide d'un réseau d'aires marines protégées.

Au cours des dernières années, le manque de capacités, de mobilisation et de participation de certains organismes fédéraux a entraîné des retards et, dans certains cas, une absence totale de progrès à l'égard de l'établissement d'aires marines protégées. Un financement suffisant doit être fourni pour répondre aux besoins en matière de gestion et de prise de décisions interinstitutions.

La planification associée aux aires marines protégées exige un degré élevé de consultation et de mobilisation. La capacité sur le plan des effectifs, des déplacements et des budgets de rencontre doit être renforcée afin de faciliter des processus de consultation efficaces en temps opportun afin que les mesures de protection soient efficaces et durables.

En résumé, des investissements importants à l'égard des capacités sont nécessaires pour faciliter un processus plus efficace de consultation, d'évaluation et de désignation visant à établir des aires marines protégées.

La Coalition du budget vert recommande un investissement fédéral d'environ 360 millions de dollars d'ici 2020 afin d'atteindre l'objectif de protection de 10 % d'ici 2020, tout en élaborant et en faisant progresser un plan à long terme, et environ 170 millions de dollars par année après 2020 (tel qu'il est décrit ci-dessous) afin d'exécuter ce plan à long terme.

### **Investissements recommandés :**

#### **Investissement total de 363 millions de dollars sur trois ans (2018-2019 à 2020-2021); 2 milliards de dollars jusqu'en 2030**

##### **1. Élaborer de nouveaux accords de gouvernance et instruments politiques**

(p. ex. moderniser le cadre juridique et politique; soutenir les accords de cogouvernance) afin de faire progresser la planification spatiale marine (PSM) pour les océans du Canada — 25 M\$ par année pendant cinq ans (2018-2023). Cet investissement aidera à maximiser les mesures de préservation prises en plaçant la planification du réseau d'AMP dans un cadre plus général qui tient compte des diverses utilisations humaines et des valeurs à long terme.

##### **2. Planification, établissement et gestion du réseau d'AMP**

###### **a. Pêches et Océans Canada – Planification, établissement et gestion du réseau d'AMP au niveau biorégional**

I. Cinq biorégions où la planification est en cours — 25 M\$ sur trois ans (2018 à 2021), suivi de 15 M\$ par année de façon continue

- ii. Sept autres biorégions — 35 M\$ sur trois ans (2018 à 2021), puis augmentation jusqu'à 21 M\$ par année de façon continue

#### **b. Agence Parcs Canada**

- i. Projet proposé d'aires marines nationales de conservation (AMNC) en cours — 35 M\$ sur trois ans (2018 à 2021), puis 25 M\$ par année de façon continue
- ii. Nouvelles propositions de projets d'AMNC pour compléter le réseau d'ici 2030 (14 nouveaux sites) — 145 M\$ sur trois ans (2018 à 2021), puis 70 M\$ par année de façon continue

#### **c. Environnement et Changement climatique Canada (Service canadien de la faune)**

- i. Élaborer un plan précis pour les RNF marines — 1,5 M\$ par année pendant deux ans (2018 à 2020)
- ii. Mise en œuvre du plan pour les nouvelles RNF marines
  - a) 15 nouveaux sites de 2020 à 2025 — 15 M\$ en 2020/21, 30 M\$ par année de 2021 à 2025
  - b) Plus 15 sites supplémentaires de 2025-2030 — 60 M\$ par année de façon continue



### **3. Mobilisation des citoyens et des intervenants — un financement à effet de levier pour faire participer les citoyens aux mesures du Canada visant à protéger une plus grande superficie marine<sup>17</sup>.**

Ce programme à coûts partagés permettrait aux ONG d'obtenir un appui financier supplémentaire, de renforcer leurs capacités et d'élargir leur portée — 10 M\$ par année de façon continue.

#### ***Instance responsable et aires protégées par une instance publique :***

Alison Woodley  
Gestionnaire nationale, programme Parcs  
Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)  
awoodley@cpaws.org

#### ***Aires protégées par des instances privées :***

Paul Hewer  
Coordonnateur des relations  
gouvernementales  
Conservation de la nature Canada  
paul.hewer@natureconservancy.ca  
  
James (Jim) Brennan  
Directeur des affaires gouvernementales  
Canards Illimités Canada  
j\_brennan@ducks.ca

#### ***Aires marines protégées :***

Sabine Jessen  
Directrice nationale, Programme des  
océans  
Société pour la nature et les parcs du  
Canada (SNAP)  
sabine@cpawsbc.org  
  
Bill Wareham  
Directeur des projets scientifiques pour la  
région de l'Ouest  
David Suzuki Foundation  
bwareham@davidsuzuki.or

<sup>17</sup> Veuillez noter que nous recommandons un programme similaire pour la protection des terres et des eaux intérieures.